



Mandat de la Suisse au Conseil de sécurité de l'ONU.

Rapport final sur le mandat de la Suisse au Conseil de sécurité (2023-2024)

14 mars 2025

Table des matières

1. Résumé.....	3
2. Introduction.....	4
3. Contexte.....	4
4. Processus.....	6
4.1 Conseil fédéral.....	6
4.2 Implication du parlement.....	7
4.3 Administration fédérale.....	7
4.4 Implication de la société civile et du monde académique.....	8
5. Rôles.....	8
6. Résultats.....	9
6.1 Construire une paix durable.....	10
6.2 Protéger la population civile.....	11
6.3 Renforcer l'efficacité.....	12
6.4 Agir pour la sécurité climatique.....	13
7. Bilan.....	14
8. Perspectives.....	18
9. Annexes.....	20

1. Résumé

Le présent rapport dresse le bilan du premier mandat de la Suisse en tant que membre non-permanent du Conseil de sécurité de l'ONU. Dès le départ, le mandat a été conçu de façon à s'inscrire dans les efforts à long terme de la Suisse en matière de politique étrangère. Les quatre priorités thématiques de la Suisse ont été choisies en accord avec le Parlement de manière à correspondre aux principaux domaines d'action de sa diplomatie multilatérale et de sa politique de paix : promouvoir une paix durable, protéger la population civile, renforcer l'efficacité et agir pour la sécurité climatique. Les mécanismes de consultation et de décision définis par le Conseil fédéral avant le début du mandat se sont avérés appropriés. Il en va de même pour les ressources, allouées sur la base d'un renforcement temporaire des structures existantes et qui seront ensuite entièrement supprimées. Le Parlement a été impliqué conformément aux modalités convenues avec les Commissions de politique extérieure (CPE).

Le mandat a coïncidé avec une période de turbulences géopolitiques. L'agression russe persistante contre l'Ukraine, les attentats terroristes du Hamas du 7 octobre 2023 en Israël, la guerre qui s'en est suivie à Gaza et l'escalade régionale au Moyen-Orient ont exacerbé la polarisation des discussions au sein du Conseil de sécurité. Au cours de la période 2023-2024, le Conseil de sécurité a enregistré le plus petit nombre de résolutions adoptées et le plus grand nombre de vetos depuis la fin de la guerre froide en 1991. En ce qui concerne le Proche-Orient, le Soudan et l'Ukraine, le Conseil de sécurité a été bloqué dans une large mesure. Cependant, il est resté capable d'agir dans de nombreux autres dossiers et a convenu de poursuivre 24 missions de paix militaires et politiques.

Au cours de ses deux années au Conseil de sécurité et malgré un contexte difficile, la Suisse a pu poser des jalons et contribuer de manière efficace à la mise en œuvre des objectifs définis dans la stratégie de politique étrangère 2020-2023. Parmi les résultats les plus importants, on peut citer une résolution présentée par la délégation suisse sur la protection du personnel humanitaire et du personnel des Nations unies dans les zones de conflit (résolution 2730), une réunion du Conseil et une déclaration présidentielle (PRST 2024/6) pendant la présidence suisse sur les effets des développements scientifiques sur la paix et la sécurité, un voyage de membres du Conseil de sécurité à Genève à l'occasion du 75e anniversaire des Conventions de Genève, ainsi que l'engagement en faveur du respect du droit international, en particulier du droit international humanitaire et des droits de l'homme, dans tous les contextes pertinents.

L'orientation claire et cohérente, selon les principes du droit international, ainsi que l'approche prudente dont elle a fait preuve, notamment lors des deux mois de présidence, ont été reconues par les autres membres du Conseil. Tel que souligné par le Conseil fédéral dans son [rapport du 5 juin 2015](#), la Suisse a toujours pu, en tant que membre du Conseil de sécurité, maintenir sa neutralité conformément à sa pratique actuelle. Conformément à son mandat constitutionnel, la Suisse a placé les objectifs et les principes de la Charte des Nations Unies au cœur de son action. Elle a systématiquement condamné les violations de l'interdiction du recours à la force dans les conflits armés internationaux et a joué un rôle de médiatrice dans divers processus de négociation.

Le DFAE tire un bilan globalement positif de cette première participation au Conseil de sécurité. Il était évident dès le départ que le Conseil de sécurité, souvent le reflet de la politique de puissance mondiale et de la multipolarité croissante, n'est pas un organe parfait. En raison de son mandat, il reste néanmoins un instrument unique et important pour le maintien de la paix mondiale et de la sécurité internationale. Dans la mesure de ses moyens, la Suisse a contribué à ce que le Conseil de sécurité puisse assumer ses responsabilités dans de nombreux contextes.

L'expérience de ces deux dernières années a montré que la Suisse est bien placée pour continuer à assumer ses responsabilités dans les forums multilatéraux et contribuer à un monde plus pacifique. Le mandat au Conseil des droits de l'homme des Nations unies (2025-2027) et la présidence de l'OSCE (2026) sont d'autres étapes significatives à cet égard.

2. Introduction

Ce rapport tire le bilan du premier mandat de la Suisse en tant que membre non-permanent du Conseil de sécurité des Nations unies du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024. Ce document complète le [rapport intermédiaire](#) établi après la première année au Conseil de sécurité.

Selon la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Conformément à la Constitution fédérale, la Suisse contribue à un ordre international juste et pacifique (art. 2 al. 4 Cst). « Paix et sécurité » étant aussi une des priorités de la politique extérieure de la Suisse, un siège au Conseil de sécurité s'inscrit donc dans la logique de la défense de nos intérêts. Dans son message du 4 décembre 2000 ([FF 2001 1117](#)) relatif à l'initiative populaire « pour l'adhésion de la Suisse à l'Organisation des Nations Unies (ONU) », le Conseil fédéral avait déjà souligné qu'un mandat au Conseil de sécurité représenterait une opportunité concrète servant les intérêts de la Suisse.

Entre 2007 et 2010 un processus de réflexion et de consultation a été mené afin d'évaluer l'opportunité d'une candidature. Le Conseil fédéral a consulté les Commissions de politique extérieure et la Délégation des finances, ce qui a conduit les CPE à appuyer la candidature de la Suisse à l'automne 2010. Le [12 janvier 2011](#), le Conseil fédéral a donc formellement décidé de déposer une candidature pour un mandat de membre non-permanent au Conseil de sécurité pour la période 2023-24 auprès du groupe régional compétent de l'ONU (Groupe des États d'Europe occidentale et autres États).

Suite à son dépôt, la candidature a fait l'objet de diverses interventions parlementaires. Celles-ci portaient notamment sur les éventuelles conséquences d'un siège au Conseil de sécurité sur l'exercice des bons offices, des mandats de puissance protectrice ou la marge de manœuvre de la Suisse au sein du Conseil de sécurité dans le contexte des évolutions des rapports de force au niveau mondial. Le 5 juin 2015, le Conseil fédéral a transmis au Parlement le rapport sur la candidature de la Suisse à un siège non-permanent au Conseil de sécurité de l'ONU, en réponse au postulat [13.3005](#) de la Commission de politique étrangère du Conseil national. Dans ce rapport, le Conseil fédéral concluait que la neutralité pourrait être préservée, même en tant que membre non-permanent. En obtenant un siège, la Suisse disposerait d'une plate-forme supplémentaire lui permettant d'assumer son rôle traditionnel de bâtisseuse de ponts et de médiatrice impartiale, et d'en faire bénéficier la communauté internationale. Le rapport souligne également qu'un tel mandat faciliterait le développement et l'entretien des réseaux existants, permettant de s'engager davantage en faveur de la paix, de la sécurité et de l'ordre international. Les questions relatives à l'implication du Parlement lors de ce premier mandat ont également fait l'objet d'un rapport (point 4.2).

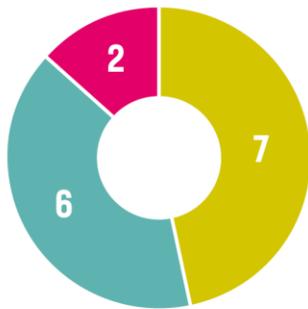
Le 9 juin 2022, l'Assemblée générale de l'ONU a élu la Suisse en tant que membre non-permanent par 187 votes sur 190. L'élection comme membre non-permanent au Conseil de sécurité de l'ONU, ainsi qu'un engagement crédible au sein de cet organe, constituaient l'un des objectifs de la stratégie de politique extérieure 2020-2023.

3. Contexte

Comme évoqué dans la Stratégie de politique extérieure 2024-2027, l'ordre mondial actuel est de plus en plus sous pression. Le monde est aujourd'hui multipolaire et plus incertain. Le Conseil de sécurité n'échappe pas à cette tendance. Ce premier mandat aura donc été assumé dans un contexte difficile en raison des turbulences géopolitiques. Si les dynamiques étaient déjà complexes avec le début de la guerre en Ukraine en 2022, le climat de travail s'est encore détérioré lors du mandat, impactant les échanges sur de nombreux dossiers. Les attaques terroristes du Hamas du 7 octobre 2023 en Israël ainsi que la guerre à Gaza qui s'en est suivie ont ajouté une situation polarisante supplémentaire aux discussions menées au Conseil de sécurité. Dans la deuxième moitié de l'année 2024, les négociations sur certains contextes sont devenues encore plus difficiles en raison des échéances électorales aux États-Unis.

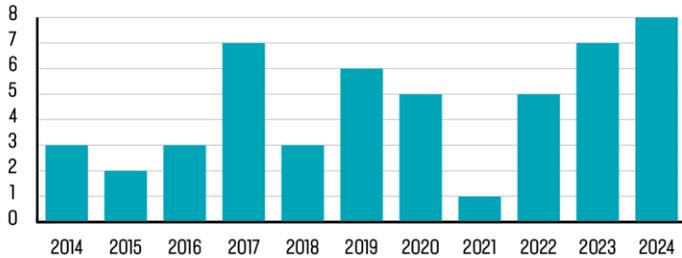
La tendance à la polarisation de la part des grandes puissances s'est reflétée dans les chiffres. Du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024, le Conseil de sécurité a adopté 96 résolutions. En 2024, avec 46 résolutions, le Conseil de sécurité enregistre le nombre plus bas de décisions adoptées depuis 1991 (42), une époque marquée par la fin de la Guerre froide. Durant cette même période, trois membres permanents ont fait usage à 15 reprises de leur droit de veto. La majorité de ceux-ci ont été exercés par la Russie (7) et les États-Unis (6). La Chine s'est associée à deux reprises à un veto russe sur la situation au Proche-Orient. Concernant les questions de maintien de la paix et de la sécurité au Proche-Orient, en Ukraine et au Soudan, le Conseil de sécurité s'est montré incapable de trouver des consensus. En raison de ces blocages, certaines décisions ont été prises dans d'autres cadres, notamment par le biais d'efforts bilatéraux tels qu'au Liban.

15 Total des vetos des cinq membres permanents (2023-2024)



- Russie
- États-Unis
- Royaume-Uni
- Chine
- France

Vetos (2014-2024)



Résolutions et déclarations présidentielles (2014-2024)

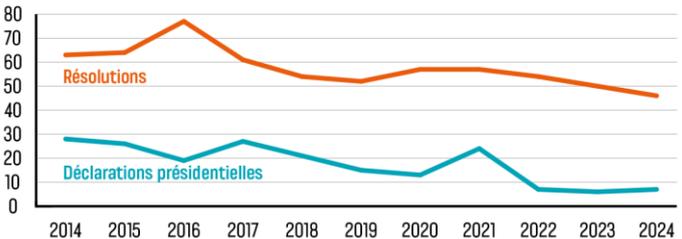


Figure 1 : Vetos par pays en 2023-2024, # de vetos (2014-2024), # de résolutions (2014-2024)

Le Conseil de sécurité est toutefois resté opérationnel dans la plupart des situations inscrites à son ordre du jour. Des résolutions importantes ont ainsi pu être adoptées, comme la résolution [2719](#) traitant du financement des opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine (UA) ou les résolutions [2730](#) sur la protection du personnel humanitaire et onusiens et [2761](#) pour les exemptions humanitaires dans le régime de sanctions ISIL/AI-Qaida (les deux dernières rédigées sous la responsabilité de la délégation suisse). Dans des situations telles que la Colombie, le Conseil de sécurité a su faire preuve d'unité pour soutenir les efforts en cours en vue de parvenir à une paix durable. 24 missions de paix (12 militaires, 12 politiques) ainsi que la mission de soutien à la sécurité en Haïti ont également été supervisées par le Conseil.

La capacité réduite du Conseil à atteindre des consensus s'est également reflétée dans la diminution du nombre de déclarations présidentielles, documents requérant l'unanimité. Seules 13 déclarations présidentielles ont pu être publiées durant les vingt-quatre mois du mandat suisse, confirmant une tendance à la baisse entamée depuis quelques années (Figure 1).

Au cours des deux dernières années, le Conseil de sécurité s'est réuni 843 fois, auquel s'ajoutent de nombreuses séances informelles. Confirmant la dynamique observée lors des années précédentes, cette haute fréquence est également un indicateur des blocages auxquels le Conseil de sécurité fait face. 79 réunions ont été dédiées à la situation en Ukraine – sans

aucun résultat concret en raison de l'opposition de la Russie. Concernant la situation au Proche-Orient, 68 séances (majoritairement en urgence) ont été organisées depuis l'attaque du 7 octobre 2023.

Une autre tendance observée est la remise en question des missions de paix par certains pays hôtes. Les missions au Mali, en Iraq et au Soudan ont ainsi été fermées pendant la durée du mandat de la Suisse au Conseil de sécurité. En République démocratique du Congo et en Somalie, des phases de transition devant amener au retrait des missions onusiennes sont également en cours.

Les régimes de sanctions onusiennes sont également plus fréquemment remis en question. En raison d'un veto russe, le régime de sanctions pour le Mali a été levé alors que celui concernant la Corée du Nord a été privé d'une composante importante pour sa mise en œuvre.

D'une manière générale, l'Occident perd de son influence au sein du Conseil de sécurité. Cette dynamique s'illustre principalement en Afrique, où se situent la majorité des missions mandatées par le Conseil de sécurité. L'importance des membres africains du Conseil de sécurité (dénommés A3) a dès lors augmentée. Ces pays font régulièrement figure d'arbitre dans les négociations où les grandes puissances s'opposent et ont le pouvoir de faire pencher la balance d'un côté comme de l'autre.

4. Processus

4.1 Conseil fédéral

En novembre 2021, le Conseil fédéral a fixé les modalités de coordination des prises de décisions à l'interne de l'administration durant le mandat au Conseil de sécurité (annexe 1 et [communiqué de presse](#)). Il a décidé de ne pas créer de nouvelles procédures et de se réserver la prise de décisions dans les dossiers importants d'un point de vue politique¹. C'est ainsi que le Conseil fédéral a arrêté en [septembre 2023](#) des directives de négociation s'agissant de la résolution autorisant une mission de soutien à la sécurité en Haïti (Res. [2699](#)) ainsi que de la position sur la demande d'adhésion de la Palestine comme État membre à part entière de l'ONU ([avril 2024](#) – à l'occasion d'une séance extraordinaire).

En outre, le chef du DFAE a informé oralement le Conseil fédéral à la fin des séances ordinaires (environ dix fois) sur des développements et des votes à venir au Conseil de sécurité. Aucune décision n'a été prise dans ce cadre. Entre novembre 2022 et décembre 2024, le DFAE a également tenu le Conseil fédéral informé par écrit à la fin de chaque mois sur les affaires du Conseil de sécurité au moyen de notes d'information.

Afin d'organiser de manière plus efficace la communication entre New York et Berne et d'informer tous les départements le plus tôt possible du développement des affaires pouvant concerner le Conseil fédéral, un groupe de personnes de contact (appelé « groupe de contact du Conseil fédéral ») a été créé, conformément à la décision du Conseil fédéral de novembre 2021 mentionnée ci-dessus. Le groupe a été activé dans une douzaine de cas.

Enfin, il convient de mentionner que les membres du Conseil fédéral ont participé à vingt-deux reprises aux réunions du Conseil de sécurité à New York (annexe 4).

¹ Une prise de décision du Conseil fédéral était prévue dans les cas suivants : 1) divergences entre deux ou plusieurs départements, 2) décision de grande portée en matière de politique intérieure ou extérieure, 3) création d'un nouveau régime de sanctions ou autorisation d'une intervention militaire.

4.2 Implication du Parlement

En septembre 2020 et en réponse au postulat [19.3967](#) de la CPE-S, le Conseil fédéral avait proposé dans son rapport intitulé « Sièges de la Suisse au Conseil de sécurité de l'ONU. Implication du Parlement » les modalités afin d'associer le Parlement à l'exercice du mandat. Un rapport complémentaire (non publié) sur l'autorisation d'interventions militaires par le Conseil de sécurité a été également rédigé. Sur cette base, les CPE ont approuvé les modalités suivantes dont la mise en œuvre est détaillée ci-dessous :

1. Avant le début du mandat, les positions de principe concernant plusieurs contextes géographiques importants ainsi que des points thématiques inscrits à l'agenda du Conseil de sécurité ont été transmis pour information aux CPE.
2. Toujours avant le début du mandat, les CPE ont été consultées sur les quatre priorités thématiques définies par le Conseil fédéral en mai 2022 (Construire une paix durable, Protéger la population civile, Renforcer l'efficacité du Conseil de sécurité et Agir pour la sécurité climatique : annexe 3). Les CPE ont approuvé les priorités, tout en demandant des compléments ponctuels qui ont été pris en compte.
3. Pendant le mandat et lorsque cela a été souhaité de leur part, les CPE ont été informées et ont pu échanger à l'occasion de presque chacune de leurs réunions sur les derniers développements ainsi que du travail effectué au sein du Conseil de sécurité.
4. Conformément à l'art. 152 al. 4 de la loi sur le Parlement, les présidents des CPE devaient être consultés sur des décisions de principe en matière de politique extérieure². Ce mécanisme a été utilisé à deux reprises pendant la durée du mandat : en septembre 2023, lorsque le Conseil de sécurité a autorisé l'envoi d'une mission de soutien à la sécurité en Haïti, ainsi qu'en avril 2024, lors de la demande d'adhésion de la Palestine comme État membre à part entière de l'ONU (v. aussi sous 3.1.). Le nombre de consultations formelles observé a correspondu aux prévisions établies.
5. Le DFAE a soutenu l'organisation de voyages de membres du Parlement au cours de ces deux années. En particulier, les présidents du Conseil national (Eric Nussbaumer) et du Conseil des États (Eva Herzog), accompagnés d'une délégation, se sont rendus en visite officielle à New York au mois de mars 2024. Une délégation de la Commission de politique extérieure du Conseil national (CPE-N) a également visité la Mission permanente à New York en mai 2024. Lors des voyages, les membres du Parlement ont pu se faire une idée plus précise du fonctionnement du Conseil de sécurité.
6. En février 2024, un premier rapport écrit couvrant l'année 2023 a été transmis aux CPE. Le présent rapport sera également transmis et discuté avec les CPE dans les prochaines semaines.

Les membres du Parlement ont également utilisé divers instruments parlementaires (annexe 5) pour aborder des sujets d'actualité pouvant être traités par le Conseil de sécurité, comme le sabotage des gazoducs Nord Stream, la situation au Haut-Karabakh ou encore le conflit au Proche-Orient.

En conclusion, on peut retenir que les modalités d'implication du Parlement ont respecté le cadre convenu.

4.3 Administration fédérale

La collaboration entre les départements a été un élément clé durant ce premier mandat, en particulier avec le DDPS (SEPOS) pour l'évaluation des mandats de maintien de la paix et des aspects sécuritaires, ainsi qu'avec le DEFR (SECO) pour les questions relatives aux sanctions. Des briefings opérationnels ont été organisés plusieurs fois par semaine pour optimiser la communication entre les différents départements. La plateforme de consultation électronique utilisée pour l'élaboration des déclarations et des positions de vote a garanti un niveau

² Consultation des CPE, via leur président/e, en prévision de décisions fondamentales de politique extérieure relatives à de nouveaux régimes de sanctions ou à l'autorisation d'une intervention militaire notamment.

élevé de transparence et a favorisé la participation de tous les services compétents de l'administration fédérale. L'ensemble de ces processus avait été soumis à une phase de test en novembre 2022, permettant d'évaluer de manière structurée leur robustesse et d'apporter les modifications nécessaires avant le début officiel du mandat.

Le réseau extérieur s'est révélé être un instrument de grande importance. Grâce aux flux d'informations provenant du terrain, des éléments clés ont été rendus disponibles pour affiner les positions lors des processus de rédaction de déclarations et de négociation de mandats. Cette proximité a constitué un avantage comparatif et une valeur ajoutée par rapport aux délégations ne pouvant pas compter sur un tel soutien. Par ailleurs, le réseau extérieur a également permis de mieux faire valoir nos intérêts dans les négociations, par exemple en effectuant des démarches auprès des ministères dans leurs pays d'accréditation.

4.4 Implication de la société civile et du monde académique

Avant le mandat, il avait été décidé que des rencontres régulières avec des organisations de la société civile et du monde académique en Suisse seraient organisées. Au total, huit rencontres de ce type ont eu lieu à Berne, Genève et Bâle sous la forme d'un « dialogue structuré » sur les développements actuels au sein du Conseil. Environ 40 organisations ont été invitées, dont une vingtaine ont participé régulièrement (annexe 6). Les retours ont été globalement positifs.

À New York, la délégation suisse a travaillé avec des représentants internationaux de la société civile et du monde scientifique dans le cadre de divers événements organisés spécialement à cet effet et grâce à des partenariats institutionnalisés (annexe 7). Un échange intensif a eu lieu dans le cadre de la préparation et de la mise en œuvre des deux présidences du Conseil (mai 2023 et octobre 2024). Lors de ses deux présidences, la délégation suisse a en outre veillé à ce qu'un représentant de la société civile participe aux réunions formelles aux côtés des officiels de l'ONU. Ceci afin d'informer les membres du Conseil. Pour assurer une parité entre les sexes parmi les experts s'adressant au Conseil de sécurité, de nombreuses femmes de la société civile ont été invitées à ces réunions (annexe 8).

Dans le cadre de son mandat, la Suisse a également fait appel à l'expertise de la fondation *Geneva Science and Diplomacy Anticipator* (GESDA). Lors de la présidence suisse, une représentante de la fondation a été invitée à participer au débat public du Conseil du 3 mai 2023 sur le thème « Une paix durable grâce à l'instauration de la confiance ». De plus, une réunion informelle avec la fondation a été organisée à l'occasion du voyage de membres du Conseil à Genève fin août 2024.

5. Rôles

Il est habituel que les membres non-permanents du Conseil de sécurité assument différents **rôles dans les organes formels et informels**. Le tableau ci-dessous illustre les rôles assumés en 2023-24 par la délégation suisse. La conduite de ces dossiers a notamment permis d'exercer une influence accrue en construisant des ponts entre les positions des différentes délégations. Ces responsabilités ont également permis de mettre en œuvre les priorités thématiques de manière ciblée.

Rédactrice (Penholderships)	Rédactrice de la résolution 2730 sur la protection du personnel humanitaire et du personnel de l'ONU
	Co-rédactrice de l'autorisation de l'EUFOR Althea (Bosnie-Herzégovine) (2023)
	Co-rédactrice du dossier humanitaire syrien avec le Brésil (2023), rédactrice unique en 2024
	Co-rédactrice pour le Bureau des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) avec le Ghana (2023) et le Sierra Leone (2024)
	Co-rédactrice de la résolution 2761 pour l'exception humanitaire dans le régime de sanctions contre l'État islamique et Al-Qaida avec les États-Unis
Présidence de comités de sanction et de groupes d'experts	Présidence du comité des sanctions contre la République populaire démocratique de Corée
	Co-présidence du groupe d'experts informel « Femmes, paix et sécurité », avec les Émirats arabes unis (2023) et la Sierra Leone (2024)
	Co-présidence du groupe d'experts informel « Climat et sécurité », avec les Émirats arabes unis (2023) et le Mozambique (2023, 2024)
Point focal	Point focal sur le thème des conflits et de la faim avec le Brésil (2023) et le Guyana (2024)
	Point focal pour la Cour pénale internationale (CPI) avec le Japon

La Suisse a assumé la **présidence** du Conseil à deux reprises (mai 2023 et octobre 2024). Cette fonction est attribuée aux membres du Conseil de sécurité par ordre alphabétique, selon un système de rotation. La présidence est responsable de l'ordre du jour et dirige les réunions afin de garantir le bon déroulement des travaux du Conseil.

En établissant l'ordre du jour, la présidence peut mettre l'accent sur certains sujets. La délégation suisse a utilisé cette marge de manœuvre pour se concentrer sur les quatre priorités thématiques définies par le Conseil fédéral. Dans l'exercice de la présidence, une grande attention a également été accordée à la recherche du consensus.

6. Résultats

L'ordre du jour du Conseil de sécurité de l'ONU est en grande partie prédéterminé. Il se compose à 80 % de discussions spécifiques à un pays ou à une région et à 20 % de thèmes transversaux. Le Conseil fédéral n'a pas fixé de priorités géographiques. Cela correspond à la pratique de la plupart des autres membres non-permanents. Comme indiqué précédemment, le Conseil fédéral a défini quatre priorités thématiques : 1) « Construire une paix durable », 2) « Protéger la population civile », 3) « Renforcer l'efficacité » et 4) « Agir pour la sécurité climatique » (annexe 3).

Les principaux résultats sont résumés ci-dessous par priorité thématique. La sélection a été effectuée sur la base des critères suivants :

- (i) **Les résolutions** et autres décisions du Conseil de sécurité qui ont été présentées par la Suisse, seule ou conjointement avec d'autres membres du Conseil, et qui ont été adoptées ;
- (ii) **Éléments** découlant des quatre priorités de la Suisse qui ont pu être ancrés dans des décisions du Conseil de sécurité ;
- (iii) **Réunions** du Conseil de sécurité ou événements informels sur un sujet prioritaire pour la Suisse, initiés par la Suisse seule ou avec d'autres membres du Conseil ;
- (iv) **Négociations** menées par la délégation suisse qui ont abouti à l'adoption d'une décision du Conseil de sécurité.

Les résultats présentés ci-dessous constituent des contributions concrètes ayant un caractère de réussite. Le chapitre 7 dresse un bilan de ces résultats en les contextualisant pour notre politique étrangère ainsi que dans la performance globale du Conseil de sécurité.

6.1 Construire une paix durable

En présidant deux réunions thématiques de haut niveau du Conseil en mai 2023 et en octobre 2024, la Suisse a apporté son expertise en matière de promotion de la paix dans les travaux du Conseil de sécurité. Elle a ainsi pu présenter des approches innovantes.

- Le 3 mai 2023, le conseiller fédéral Ignazio Cassis a dirigé un débat ouvert sur le thème « Une paix durable par le **renforcement de la confiance** ». Avec la participation de plus de 70 États membres de l'ONU et d'acteurs genevois tels que le Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme Volker Türk et une représentante du réseau de la Fondation *Geneva Science and Diplomacy Anticipator* (GESDA), des propositions concrètes ont été formulées pour renforcer la confiance.
- La réunion du Conseil du 21 octobre 2024, présidée par le conseiller fédéral Ignazio Cassis, sur les conséquences des avancées scientifiques sur la paix et la sécurité, a constitué une première. Dans une déclaration présidentielle négociée par la Suisse, le Conseil a reconnu pour la première fois le rôle de la **science** dans l'exercice de ses responsabilités. Il s'est également déclaré prêt à intégrer plus systématiquement les développements scientifiques dans ses travaux. La Suisse a ainsi pu démontrer que la science pouvait contribuer aux efforts diplomatiques dans le contexte des bons offices, de la promotion de la paix et de la gouvernance mondiale. En même temps, elle a pu faire le lien avec la Genève internationale.

L'un des éléments centraux des efforts déployés en faveur d'une paix durable a été la volonté d'impliquer les femmes dans les processus de paix.

- La délégation suisse a assumé la co-direction du **groupe informel d'experts** sur « les femmes, la paix et la sécurité » et a organisé 16 rencontres sur différents contextes nationaux. L'objectif était de sensibiliser les membres du Conseil à la situation des femmes et des filles, par exemple en Afghanistan, au Soudan ou au Myanmar.
- Le 24 octobre 2024, la présidente du Conseil fédéral Viola Amherd a dirigé le débat annuel du Conseil sur le thème « **Femmes, paix et sécurité** ». Elle a présenté des recommandations concrètes formulées par des médiatrices travaillant sur le terrain lors d'une retraite organisée par la délégation suisse avec des réseaux régionaux de médiatrices. La participation importante et à haut niveau de plusieurs membres du Conseil et d'autres États a mis en évidence l'importance de ce sujet pour la communauté internationale.
- En outre, des rencontres informelles ont été organisées afin d'aborder, par exemple, la question de la restriction des droits des femmes en Afghanistan ou pour présenter des approches prometteuses en matière de participation politique en Colombie.
- La délégation suisse s'est également engagée au sein du Conseil pour que **l'implication des femmes dans les processus de paix** ainsi que leur protection soient inscrites dans les textes de résolution. Lors des négociations sur la prolongation du mandat de la mission de l'ONU en Colombie, des préoccupations importantes ont pu être soulevées concernant la prévention de la violence sexuelle et sexiste ainsi que s'agissant du soutien aux victimes et aux survivants.

La délégation suisse a également mis l'accent sur **l'utilisation d'instruments pacifiques et diplomatiques** pour résoudre et gérer les conflits, ainsi que sur le **renforcement du travail préventif de l'ONU**. Ceci également en soutenant la mise en œuvre du *Nouvel agenda pour la paix* du Secrétaire général. En outre, la Suisse a profité de son mandat pour faire progresser ses activités bilatérales de politique de paix et ses bons offices dans différents contextes, notamment en Colombie, au Soudan, en Ukraine, au Yémen et à Chypre. Cela s'est parfois traduit par un rôle d'État hôte pour des négociations et des pourparlers de paix.

Pour une paix durable, la Suisse s'est également engagée en tant que **rédactrice** (*penholder*) dans les affaires suivantes :

- En novembre 2023, le Conseil de sécurité a prolongé à l'unanimité le mandat de la mission de maintien de la paix de l'UE en Bosnie-Herzégovine, EUFOR Althea, pour une année supplémentaire. Environ 20 militaires, le deuxième plus grand contingent militaire suisse engagé, participent à cette opération de maintien de la paix qui contribue à la stabilité dans les Balkans occidentaux.
- La Suisse a également assumé des responsabilités en tant que redactrice dans des contextes africains et a obtenu des résultats positifs. Avec le Ghana, elle a mené les négociations visant à prolonger de trois ans le mandat du Bureau des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS). L'UNOWAS a encore gagné en importance après la fermeture de la mission de maintien de la paix de l'ONU au Mali à la mi-2023. Il s'agit du seul instrument mandaté par le Conseil de sécurité pour la prévention des conflits dans la région troublée de l'Afrique de l'Ouest. Il y assume de nombreux efforts de médiation. Comme mentionné dans le chapitre 3 « Contexte », les missions militaires de l'ONU sont de plus en plus remises en question par les États hôtes.

6.2 Protéger la population civile

Afin de mieux protéger le **personnel humanitaire et le personnel de l'ONU**, qui sont de plus en plus souvent victimes de violences et d'attaques dans le monde entier, la Suisse a présenté la résolution [2730](#). Cette résolution a reçu un large soutien et a été parrainée par 98 États membres de l'ONU. Comme demandé par la résolution, le Secrétaire général de l'ONU a soumis ses recommandations au Conseil en novembre 2024. Celles-ci formulent des options d'action concrètes pour la protection du personnel humanitaire et du personnel de l'ONU dans les zones de conflit, ainsi que pour le respect systématique du droit international humanitaire. Parallèlement, sous la direction de la délégation suisse, 116 États membres ont appelé par l'intermédiaire d'un [communiqué de presse commun](#) à mieux protéger les travailleurs humanitaires et à respecter le droit international humanitaire. Il s'agissait de la plus grande expression de soutien en ce sens au cours des deux dernières années.

De manière générale, la délégation suisse a exigé le **respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme** dans tous les processus de négociation pertinents. Dans de nombreux cas, elle a été le seul membre du Conseil à veiller systématiquement à l'usage approprié de la terminologie adéquate. Même si cela n'a pas toujours été possible en raison de l'opposition d'autres membres du Conseil, les efforts ont porté leurs fruits dans de nombreuses résolutions, par exemple sur l'Afghanistan, le Soudan du Sud et le Sahara occidental.

En mars 2024, la Suisse a contribué de manière significative à la première résolution du Conseil de sécurité appelant à un **cessez-le-feu à Gaza**. L'ensemble des membres non-permanents (E10) du Conseil ont présenté conjointement un projet de résolution qui a été négocié avec succès avec les membres permanents du Conseil (P5). Même si les parties au conflit n'ont pas mis en œuvre la résolution [2728](#), le Conseil de sécurité a, grâce à cette initiative, assumé sa responsabilité en réagissant au conflit et en exigeant un cessez-le-feu. Il s'agit de la première résolution présentée conjointement par les membres non-permanents du Conseil. Une autre résolution négociée et présentée conjointement par les E10, qui demandait un cessez-le-feu immédiat, la libération inconditionnelle de tous les otages et l'acheminement de l'aide humanitaire, a été soutenue par quatorze membres du Conseil. Cette initiative a toutefois échoué en raison du veto des États-Unis.

La Suisse a également obtenu un résultat durable en tant qu'auteure et négociatrice de la résolution [2761](#) en collaboration avec les États-Unis. Celle-ci a été adoptée à l'unanimité en décembre 2024. Concrètement, le Conseil de sécurité a décidé d'appliquer de manière permanente une « **exception humanitaire** », également au régime de sanctions contre l'État islamique et Al-Qaïda. Selon les estimations, cette dérogation, qui était initialement limitée à deux ans et qui est désormais illimitée grâce à cette résolution, touche plus de 100 millions de personnes qui dépendent de l'aide humanitaire. Grâce à cette résolution, la fourniture de l'aide

humanitaire est simplifiée dans toutes les régions où le Conseil de sécurité a imposé des sanctions.

En plus des décisions du Conseil mentionnées ci-dessus, la délégation suisse a organisé des réunions formelles et informelles afin d'attirer l'attention sur des questions spécifiques liées à la protection de la population civile.

- L'une des préoccupations centrales était de sensibiliser la communauté internationale aux conséquences des conflits armés sur la **sécurité alimentaire**. En tant que co-point focal pour le thème « Conflit et faim », la Suisse a demandé, conjointement avec le Brésil (2023) et la Guyane (2024), des réunions d'urgence sur les situations de crises alimentaire existantes ou émergentes en Haïti, dans la région du Sahel, à Gaza et au Soudan. Lors d'un débat de haut niveau présidé par le président de la Confédération Alain Berset, la Suisse, en tant que présidente du Conseil en mai 2023, a mis l'accent sur la protection des infrastructures d'approvisionnement de base.
- Toujours sous présidence suisse, le conseiller fédéral Ignazio Cassis a présidé une réunion en mai 2023 au cours de laquelle Rafael Grossi, directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), a présenté les cinq principes visant à protéger la centrale nucléaire de Zaporijjia et à **prévenir un accident nucléaire**. Ces principes ont été validés par les membres du Conseil.
- La délégation suisse a également abordé d'autres aspects de la protection de la population civile, tels que **l'accès à l'eau** et la question des **personnes disparues**. Les membres du Conseil de sécurité ont ainsi discuté pour la première fois de la protection de l'accès à l'eau et des infrastructures sanitaires dans les conflits armés.
- Enfin, la Suisse a invité les membres du Conseil de sécurité à Genève en août 2024 pour participer à l'événement commémorant le 75^e anniversaire des **Conventions de Genève** et pour demander leur mise en œuvre. Ce **voyage** a également mis en évidence les liens entre les travaux menés à New York et à Genève et a souligné l'expertise de la Genève internationale dans les domaines de la paix, de la sécurité et de la protection des civils.

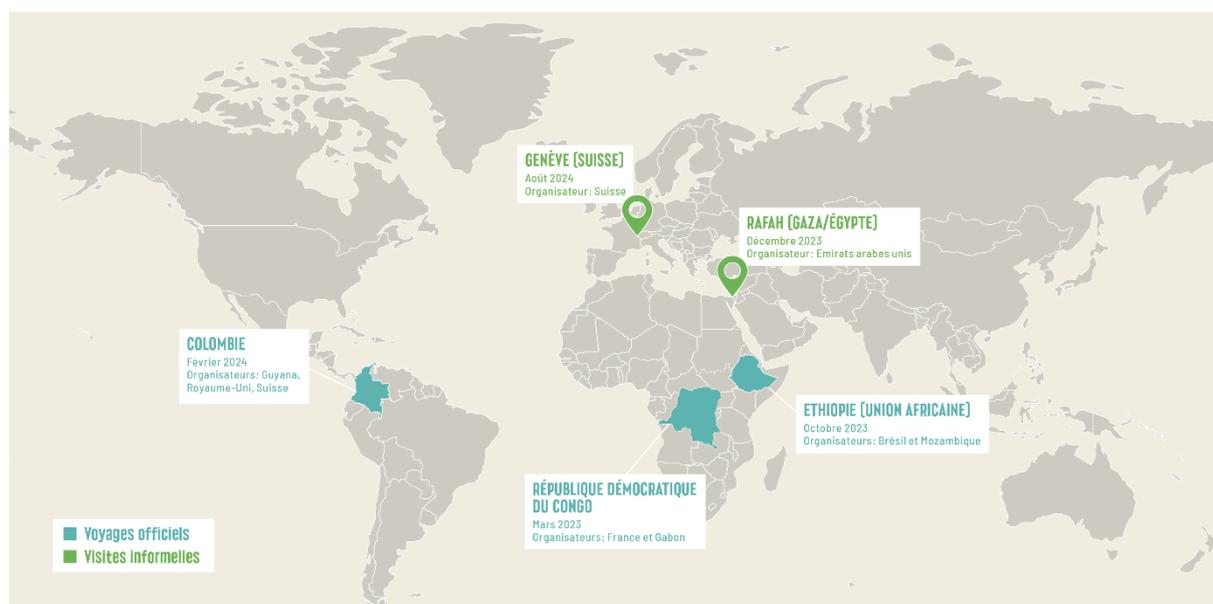


Figure 2 : Genève était la destination de l'un des 5 voyages des membres du Conseil de sécurité en 2023-2024.

6.3 Renforcer l'efficacité

Tout au long de son mandat de deux ans, la délégation suisse a constamment veillé à ce que les travaux du Conseil de sécurité répondent à des normes élevées en matière de **transparence** et de **responsabilité**. En tant que présidente du Conseil en mai 2023 et en octobre 2024, elle s'est efforcée de rendre les travaux du Conseil visibles et compréhensibles pour un

large public. Elle a ainsi mis en œuvre les « engagements sur les méthodes de travail » correspondants. Afin de faire entendre le point de vue de la société civile et de donner davantage la parole aux femmes, de nombreuses représentantes d'organisations de la société civile ont été invitées à informer le Conseil de sécurité sur divers sujets et contextes géographiques. Dans le cadre de la mise en œuvre de la motion Marty (2009), la délégation suisse s'est également engagée en faveur d'un ancrage institutionnel plus fort du bureau de l'ombudsman dans le système de sanctions de l'ONU. De meilleures garanties procédurales permettent de rendre les sanctions imposées par le Conseil de sécurité plus efficaces et de renforcer sa crédibilité.

- En juin 2024, la délégation suisse a ainsi réussi à obtenir la prolongation du mandat du bureau de **l'ombudsman pour le « delisting »** pour trois années supplémentaires. En juillet 2024, elle a facilité le **renforcement du point focal** (« Focal Point for Delisting »). Ces mécanismes reçoivent les demandes de radiation des personnes et organisations sanctionnées des listes de sanctions de l'ONU. Cela rend le traitement des demandes de radiation plus transparent et renforce la légitimité des sanctions de l'ONU.
- Dans différentes résolutions prévoyant des sanctions, il a également été possible d'ancrer une référence à **l'importance de procédures équitables**. Le régime de sanctions à l'encontre d'Haïti et de la République démocratique du Congo en sont des exemples.

Depuis de nombreuses années, la Suisse s'engage également pour plus de responsabilité, de cohérence et de transparence dans les travaux du Conseil vis-à-vis des pays n'y siégeant pas. Elle coordonne à cet effet un groupe de 27 pays qui a élaboré un **code de conduite**. Dans ce code, les États signataires s'engagent à ne pas voter contre des projets de résolution du Conseil de sécurité visant à empêcher les génocides, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. Le mandat au Conseil a permis à la Suisse de promouvoir ce code de conduite. Aujourd'hui, plus des deux tiers des États membres de l'ONU y ont adhéré, dont la France et le Royaume-Uni qui disposent d'un droit de veto.

L'efficacité du Conseil est également renforcée par une meilleure coordination de l'ONU avec les **organisations régionales**, telles que l'Union africaine (UA).

- En mai 2023, une réunion du Conseil, présidée par la conseillère fédérale Viola Amherd, a donné le coup d'envoi des négociations sur la **résolution 2719**. Cette résolution définit un modèle de financement des missions de soutien à la paix de l'UA et apporte une contribution concrète à la mise en œuvre du principe de subsidiarité dans le maintien de la paix.
- Lors de la deuxième présidence du Conseil en octobre 2024, le Conseil de paix et de sécurité de l'UA et le Conseil de sécurité de l'ONU se sont réunis pour la première fois lors d'une **retraite informelle**. Les deux conseils ont discuté de la mise en œuvre de la coopération pour les missions de paix en Afrique, de l'influence du changement climatique sur la paix et la sécurité, ainsi que du rôle de la jeunesse.

6.4 Agir pour la sécurité climatique

Grâce, entre autres, aux efforts de la délégation suisse, le Conseil de sécurité a intégré les **risques sécuritaires du changement climatique** dans sept résolutions³. Par exemple, la Mission au Soudan du Sud (UNMISS) doit désormais analyser ces risques et leur impact sur la paix et la sécurité, facilitant ainsi une meilleure anticipation des menaces climatiques pour la sécurité humaine.

Une autre étape importante a été l'adoption de la **déclaration présidentielle sur l'Afrique de l'Ouest et le Sahel** (UNOWAS) en mai 2024. Dans ce document, négocié par les délégations suisse et sierra-léonaise, le Conseil souligne pour la première fois sa préoccupation pour les effets du changement climatique sur la sécurité de la région. L'adoption de ce texte encourage UNOWAS à agir dans le cadre de son mandat pour mitiger les risques sécuritaires liés au

³ Sudan du sud (UNMISS) Irak (UNAMI), Haïti (BINUH), Libye (UNSMIL), Somalie (UNSOM) et Abyei (UNISFA).

changement climatique, notamment en soutenant les gouvernements de la région et les Nations unies.

Conformément au point 5.1. de la stratégie de politique extérieure 2024-2027, une attention particulière a été portée à l'**identification et à la prise en compte des risques climatiques** afin de trouver des solutions novatrices. En marge de leur voyage à Genève (v. 5.2.), les membres du Conseil ont pu interagir avec les **communautés scientifiques et d'innovations en Suisse**, telles que le *Geneva Science and Diplomacy Anticipator* (GESDA), le Centre satellitaire de l'ONU (UNOSAT), l'Organisation météorologique mondiale (OMM), le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) ou la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR). Les délégations ont ainsi pu s'informer sur des outils tels que les systèmes d'alerte précoce pouvant contribuer à soutenir le mandat du Conseil de sécurité.

Toujours dans l'idée de développer une approche basée sur les faits et les données, la délégation suisse a coprésidé avec le Mozambique le **groupe informel d'experts** sur le climat et la sécurité. 13 réunions ont été organisées sur des points de l'ordre du jour géographiques et thématiques où l'impact pouvait être le plus important. Les discussions se sont fondées sur des analyses approfondies des réalités locales et sur l'expertise des acteurs du terrain. Ceci afin de faciliter l'intégration des risques sécuritaires dans les négociations des mandats.

Avec les Émirats arabes unis, Malte et le Mozambique, la Suisse a lancé des **engagements volontaires** qui ont été soutenus par 11 délégations (dont la France, le Royaume-Uni et les USA). Cette initiative vise à faire progresser la prise en compte du climat dans le contexte du maintien de la paix et de la sécurité. Entre autres, les membres soutenant cette initiative se sont engagés à organiser des réunions sur les questions de climat et de sécurité ainsi qu'à favoriser un dialogue fondé sur des faits et des données.

7. Bilan

Conformément à sa stratégie de politique étrangère 2020-2023, la Suisse s'était fixée pour objectifs (a) de s'engager de manière crédible au Conseil de sécurité de l'ONU, (b) de contribuer à un ordre international pacifique régi par des règles, et (c) de renforcer l'efficacité des instances multilatérales. Grâce à (d) des partenariats ciblés, l'influence de la Suisse devait être renforcée, ses intérêts mieux défendus et son action plus valorisée à long terme. L'objectif était également que la Suisse fasse valoir ses atouts en matière de promotion de la paix et de la sécurité au sein du principal organe international compétent en la matière. Ceci en tant que (e) pays neutre et précisément dans le contexte de polarisation de la politique mondiale. Elle devait ainsi construire des ponts et renforcer la défense de ses intérêts grâce à un (f) accès direct aux acteurs clés de la scène internationale.

Comme le montre le contexte géopolitique décrit au chapitre 3, la mise en œuvre des objectifs et des quatre priorités au sein du Conseil s'est inscrite dans une atmosphère de polarisation mondiale et de politique de puissance de plus en plus exacerbées. Cette tendance s'est également manifestée au Conseil de sécurité. Si cette situation de départ a certes ouvert de nouvelles perspectives, elle a aussi montré les limites de ce qui était réalisable au sein du Conseil de sécurité. D'une part, la Suisse a été perçue comme une médiatrice honnête et comme une voix exigeant systématiquement le respect du droit international au sein du Conseil de sécurité. D'autre part, le Conseil de sécurité était largement bloqué sur certains dossiers, comme celui de l'Ukraine ou, à quelques exceptions près, sur le conflit au Proche-Orient.

Les conséquences concrètes de cette polarisation au sein du Conseil se sont illustrées par exemple dans le travail de la délégation suisse en tant que co-rédactrice (avec le Brésil) pour la résolution sur l'aide humanitaire transfrontalière en Syrie tout comme en tant que présidente du comité des sanctions 1718 sur la Corée du Nord. Concernant la Syrie, la Russie n'a approuvé qu'une prolongation de six mois de l'aide humanitaire transfrontalière, avant de la bloquer complètement. Au sein du comité des sanctions contre la Corée du Nord, la Russie a opposé son veto à une résolution négociée par les États-Unis visant à assurer la pérennité du

groupe d'experts. Le comité des sanctions, dirigé par la délégation suisse, a ainsi perdu sa principale source d'information et a été contraint de trouver des alternatives.

Comme le montrent ces exemples, la recherche de solutions au sein du Conseil de sécurité est devenue plus difficile, en particulier depuis la guerre d'agression en Ukraine. La marge de manœuvre des membres non-permanents est donc d'autant plus réduite. En ligne avec les quatre priorités du Conseil fédéral et malgré ce contexte difficile, il a été possible de mettre l'accent sur les objectifs susmentionnés et de les atteindre en grande partie au cours des deux années, conformément à la stratégie de politique étrangère 2020-2023 :

- a) **Crédibilité** : Les prises de position du Conseil sur tous les sujets et contextes géographiques à l'ordre du jour ont toujours été guidées par les quatre priorités définies par le Conseil fédéral et le Parlement. Cela a permis de donner un profil clair aux déclarations. Lors de la rédaction des prises de position, l'expertise collective de l'administration fédérale, du réseau extérieur et des partenaires sur place a été mise à profit.
- b) **Ordre international pacifique fondé sur des règles** : Conformément à son engagement en faveur de la paix et de la sécurité dans le monde, la délégation suisse a systématiquement exigé le respect du droit international, en particulier du droit international humanitaire et des droits de l'homme, dans ses prises de position et ses contributions aux décisions du Conseil. De nombreuses suggestions et préoccupations ont été intégrées dans des décisions formelles (résolutions et déclarations présidentielles) ainsi que des déclarations publiques du Conseil de sécurité. La délégation suisse a contribué à la recherche du consensus et donc à la capacité d'action du Conseil, notamment lors du renouvellement des mandats de nombreuses missions de maintien de la paix.

Comme l'ont montré les chapitres 6.1 et 6.2, la délégation suisse s'est efforcée de promouvoir la paix et la protection de la population civile, et ce en coopération avec d'autres membres du Conseil. Toutefois, la polarisation du Conseil, c'est-à-dire la menace ou l'utilisation effective du veto en particulier par la Russie et les États-Unis, a empêché le Conseil de sécurité d'exercer son mandat dans une série de conflits ayant de graves conséquences humanitaires et régionales. Outre le conflit au Moyen-Orient, cela a concerné par exemple la situation au Myanmar, au Haut-Karabakh, au Soudan et en Ukraine. En fin de compte, ce sont une ou deux puissances dotées d'un droit de veto qui ont joué de leurs rivalités pour le pouvoir et l'influence au détriment du multilatéralisme et de la crédibilité du Conseil de sécurité. Ceci alors que la grande majorité des membres du Conseil étaient déterminés à assumer leurs responsabilités et à trouver une solution aux conflits. Dans la mesure de ses moyens et en collaboration avec de nombreux pays partageant les mêmes idées, la délégation suisse s'est engagée en faveur du maintien de l'ordre international et du bon fonctionnement du Conseil de sécurité.

- c) **Efficiences des instances multilatérales** : « Renforcer l'efficacité » était l'une des quatre priorités du mandat. La délégation suisse a notamment soutenu l'amélioration des méthodes de travail, une utilisation plus restrictive du veto par les membres permanents (P5), des procédures équitables dans les régimes de sanctions et – dans l'esprit du principe de subsidiarité – une coopération plus étroite entre le Conseil de sécurité et l'Union africaine. Tous ces efforts visaient à améliorer différents aspects de l'efficacité du Conseil, mais aussi de son effectivité. Plus l'usage du veto est limité, plus la capacité d'action et l'efficacité du Conseil de sécurité sont élevées. Cela vaut en particulier pour les situations d'urgence humanitaire, où les conséquences humaines et financières de l'inaction sont les plus importantes. Des procédures équitables dans les régimes de sanctions augmentent l'efficacité, en renforçant d'une part la mise en œuvre des sanctions et réduisant d'autre part le nombre potentiel de procédures judiciaires nationales. Une coopération plus étroite entre le Conseil de sécurité et l'Union africaine est à saluer dans un souci d'efficacité et de subsidiarité, car elle permet d'exploiter les synergies et de réduire les coûts. Comme expliqué au chapitre 6.3, les efforts de la Suisse ont abouti à des résultats concrets. Dans

le même temps, il convient de noter que des propositions plus ambitieuses visant à améliorer les méthodes de travail n'étaient pas réalisables sans l'accord de toutes les puissances dotées du droit de veto.

Même si l'amélioration des méthodes de travail n'a progressé que par petites étapes, les progrès réalisés en deux ans en matière de régimes de sanctions sont particulièrement encourageants. Grâce notamment à la contribution de la Suisse, il a été possible de renforcer l'État de droit dans le sens de la motion Marty en soumettant les demandes de radiation à des règles plus claires et à des procédures plus transparentes. La coopération plus étroite du Conseil avec l'UA, dont les États membres sont hôtes de la majorité des missions de paix, est également une évolution positive. Elle permet à l'ONU et au Conseil de sécurité de s'appuyer encore plus fortement qu'auparavant sur des mécanismes régionaux et potentiellement moins coûteux pour résoudre les conflits internationaux et maintenir la paix.

En fin de compte, l'efficacité des organes multilatéraux ne dépend pas seulement de l'efficacité des méthodes de travail. Leur mandat doit également être rempli de manière efficace. Sans efficacité (atteinte des objectifs), il ne peut être question d'efficacité (atteinte des objectifs à moindre coût). Les missions de maintien de la paix contribuent de manière significative à la stabilité sur le terrain. Le Conseil de sécurité a prolongé de nombreuses missions. Dans le même temps, il n'a pas été capable de prendre les mesures appropriées pour résoudre un certain nombre de conflits.

- d) **Défense des intérêts grâce à des partenariats ciblés** : La Suisse a pu s'appuyer sur un réseau de contacts étroits. Celui-ci comprenait le gouvernement, des organisations de la société civile et des institutions universitaires, ainsi que la Genève internationale et les acteurs qui y sont basés. Grâce au siège occupé au Conseil de sécurité, l'expertise de la Genève internationale a pu être valorisée. Ainsi, lors de [l'événement phare d'octobre 2024](#) (voir chapitre 6.1), tous les intervenants qui ont parlé des effets des développements scientifiques sur la paix et la sécurité étaient soit associés à des universités suisses, soit à la Genève internationale. En outre, il a été possible de s'appuyer sur des partenariats existants avec des *Think Tanks* et des universités afin d'affiner le savoir-faire et de développer des possibilités d'action pour le travail de fond au sein du Conseil, en fonction des quatre priorités.

Les membres non-permanents jouent un rôle important dans les travaux du Conseil, en particulier face à la polarisation entre les membres permanents. Au cours du mandat, des initiatives lancées par les membres non-permanents ont conduit à l'adoption de produits tels que la résolution sur le financement des opérations de maintien de la paix menées par l'Union africaine ou celle appelant à un cessez-le-feu à Gaza. Sur certains dossiers où le Conseil était bloqué, ces efforts ont également permis d'envoyer un signal à la communauté internationale. Au Liban, par exemple, une déclaration commune des membres non-permanents a été organisée alors que les tentatives d'adoption d'un produit du Conseil de sécurité étaient au point mort. Afin de faire bouger les lignes là où cela était faisable, l'unité des membres non-permanents a joué un rôle à ne pas sous-estimer. Cela n'a toutefois pas toujours été possible en raison des priorités et des intérêts nationaux divergents. Des échanges transparents et réguliers entre les délégations ont été nécessaires. A cet effet, les services du DFAE ont organisé un séminaire à Glion pour les membres non-permanents et les membres élus en 2023. D'autres initiatives visant à encourager le partage d'expérience pour renforcer l'action des membres non-permanents ont également été soutenues.

- e) **Neutralité comme atout** : Pendant son mandat, la délégation suisse s'est orientée sur les principes fondamentaux du rôle d'un État neutre au sein du Conseil de sécurité, tels que définis par le Conseil fédéral dans son rapport du 27 mai 2015 en réponse au postulat 13.3005 de la Commission de politique extérieure du Conseil national. Les normes du droit international et les objectifs et principes de l'ONU, tels que définis dans la Charte, ont été systématiquement placés au centre des efforts. Les violations de l'interdiction du recours

à la force dans les conflits armés internationaux ont été condamnées et, en cas de sanctions, le respect de certains critères reconnus par l'ONU a été exigé lors de la mise en œuvre. Ces prises de position claires et cohérentes, fondées sur le droit international, ainsi que la prudence dont la délégation a fait preuve dans la conduite des travaux, ont été reconnues par d'autres membres du Conseil. Comme le rappelle la stratégie de politique étrangère 2024-2027, le droit à la neutralité autorise la Suisse à réagir aux violations du droit international, à les condamner publiquement et à prendre des mesures en dehors du domaine militaire, y compris contre les parties belligérantes. C'est dans ce cadre que la Suisse a agi pendant son mandat au Conseil de sécurité.

- f) **Défense des intérêts grâce à un accès plus fréquent aux acteurs clés** : Le mandat au Conseil de sécurité a offert de nombreuses occasions d'échanger avec les gouvernements des membres du Conseil, en particulier avec les membres permanents (P5). Les réunions régulières de haut niveau du Conseil de sécurité ont donné lieu à des rencontres bilatérales au niveau ministériel à New York afin de discuter de la coopération au sein du Conseil ainsi que d'autres sujets multilatéraux et bilatéraux. Ainsi, plusieurs rencontres bilatérales entre le chef du DFAE et les ministres des Affaires étrangères des P5 ont eu lieu à New York en marge des réunions du Conseil de sécurité.

Ces échanges plus réguliers avec l'ensemble des membres du Conseil ont permis de renforcer des relations de confiance. Cela a également été le cas pour les pays inscrits à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, comme par exemple la République centrafricaine. Les nombreux contacts noués en marge du mandat ont aussi eu un effet positif sur les bons offices. Les discussions sur le Soudan sous la direction de l'ONU ainsi que celles à l'initiative du groupe ALPS (*Aligned for Advancing Lifesaving and Peace in Sudan*) ont ainsi pu avoir lieu à Genève en août 2024. Ceci notamment grâce aux contacts et aux efforts de la délégation suisse au Conseil de sécurité. La mise en avant de notre profil au sein du Conseil de sécurité a également favorisé des nouveaux mandats de puissance protectrice pour l'Equateur, pays membre du Conseil de sécurité en 2023-24.

En résumé, le bilan de la première participation de la Suisse au Conseil de sécurité est positif. Dans un environnement difficile et dans le cadre des possibilités, de nombreux résultats concrets ont été obtenus. La Suisse a contribué à ce que le Conseil de sécurité remplisse son mandat principal dans de nombreux contextes. Les objectifs fixés ont été largement atteints, comme décrit dans ce chapitre. Les principes prévus dans la future stratégie *Multilatéralisme et État hôte* pour un multilatéralisme ciblé (fondé sur des règles, cohérence, subsidiarité, efficacité et efficience, orienté vers l'avenir) ont été des éléments centraux. Les quatre priorités définies avant le mandat ont été mises en œuvre de manière stratégique. Ces dernières se sont également avérées être un moyen approprié pour mettre l'accent sur des aspects pertinents, en ligne avec les objectifs de politique étrangère.

Le fait que le Conseil de sécurité n'ait parfois pas pu remplir son mandat n'invalide pas le bilan positif. Il était clair dès le départ que le Conseil de sécurité n'est pas parfait. En raison de son mandat, il constitue toutefois un organe unique et important pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. En ces temps de polarisation et de politique de puissance exacerbées, la Suisse a saisi l'occasion de défendre le droit international, le droit international humanitaire et les droits de l'homme et de créer une plus-value pour la paix (« A plus for peace »), conformément au slogan de son mandat.

S'agissant de la communication et dans un souci de transparence, toutes les déclarations de la Suisse lors des réunions officielles du Conseil ont été publiées sur le [site Internet du DFAE](#) créé spécialement pour le mandat de la Suisse au Conseil. De plus, les éléments clés ont été diffusés par le biais de messages courts. Les positions de vote ont également été régulièrement mises à jour sur le site Internet du DFAE. Lors des réunions présentant un intérêt particulier et des décisions importantes, des articles contenant des informations contextuelles supplémentaires ont été rédigés sous forme d'un fil d'actualité.

À l'étranger, la résonance médiatique de l'entrée de la Suisse au Conseil de sécurité a été limitée. Les principaux médias étrangers ont surtout rendu compte de l'élection et des présidences du Conseil de manière concise et factuelle. Seuls quelques articles plus détaillés ont été publiés dans les pays voisins, abordant également des aspects spécifiques tels que la neutralité suisse. Il ne faut pas s'attendre à ce que cette couverture ait eu une influence significative sur l'image de la Suisse à l'étranger auprès d'un large public.

Pendant son mandat, la Suisse a également prouvé qu'elle était capable de répondre aux exigences imposées à un membre non-permanent. L'interaction entre les services impliqués s'est avérée efficace. Même sous la pression du temps et sur des sujets délicats, il a toujours été possible de consolider et d'instruire les positions suisses dans les délais impartis. Les avantages institutionnels découlant de l'étroite collaboration entre le gouvernement/l'administration et le Parlement, entre la centrale et le réseau extérieur ainsi qu'entre les départements ne doivent pas être sous-estimés. Ils constituent une expérience précieuse pour la poursuite du travail multilatéral et bilatéral de la Suisse.

Finalement, les besoins en personnel supplémentaires estimés par le DFAE avant le mandat se sont avérés suffisants. La forme d'organisation basée sur le renforcement temporaire des structures existantes (au lieu d'une *task force*) a été efficace et a permis une participation effective et crédible. Le DFAE avait compensé en interne 15 des 25 postes nécessaires et le Conseil fédéral avait accordé une augmentation temporaire du plafond pour les 10 postes restants. Selon les premières estimations, les coûts totaux, estimés à 24,5 millions de francs suisses, ainsi que les moyens financiers supplémentaires de 5,4 millions de francs suisses accordés par le Conseil fédéral à cet effet, n'ont pas été dépassés. Après 2025, aucun moyen supplémentaire ne sera nécessaire concernant le Conseil de sécurité.

8. Perspectives

Le mandat de deux ans au Conseil de sécurité a offert à la Suisse un instrument important pour la défense de ses intérêts. C'est pourquoi la participation a été conçue dès le départ de manière à s'intégrer dans les efforts de politique étrangère à long terme de la Suisse ainsi que de façon à les poursuivre. Les quatre priorités ont notamment été choisies pour correspondre aux domaines d'action centrales à long terme de notre diplomatie multilatérale et de notre politique de paix. Les résultats obtenus pendant le mandat, les connaissances institutionnelles acquises et les compétences diplomatiques peuvent et doivent maintenant être intégrés dans la même logique dans les autres travaux multilatéraux et bilatéraux de la Suisse.

Afin de soutenir cette démarche, un programme de travail structuré a été lancé au cours des mois précédant la fin du mandat. Ceci sous la coordination générale de la division ONU (« Legacy »). Ce programme, qui comprend plus de 100 lignes d'action, vise à pérenniser les résultats et à garantir la valeur ajoutée et les avantages à long terme du mandat. Il comprend notamment un échange systématique avec les successeurs immédiats⁴ et futurs en tant que membres élus du Conseil, ainsi que des réflexions et des projets spécifiques à certains dossiers. Par exemple, sur la base des expériences des deux dernières années, un guide a été élaboré pour aider les futurs membres du Conseil à mieux défendre les questions de droit international dans les négociations. D'autres lignes d'action visent à maintenir ou à accroître l'impact des résultats obtenus par la Suisse, par exemple en matière de protection du personnel humanitaire (résolution [2730](#)) ou d'anticipation et de prévention fondées sur la science dans le domaine de la paix et de la sécurité (déclaration présidentielle [2024/6](#)). Ces objectifs doivent être soutenus par des mesures concrètes en collaboration avec des partenaires tels que GESDA ou les futurs membres du Conseil.

Au niveau de la politique étrangère, différents leviers s'offrent afin de permettre d'utiliser immédiatement le savoir-faire acquis. Depuis le 1er janvier 2025, la Suisse siège au Conseil des

⁴ Danemark, Grèce, Pakistan, Somalie, Panama

droits de l'homme des Nations unies pour une période de trois ans ; en 2025, cet organe est présidé pour la première fois par un Suisse. De nombreux contextes nationaux discutés au Conseil de sécurité sont également au centre des préoccupations du Conseil des droits de l'homme. Ceci illustre le lien étroit entre les processus et l'expertise de l'ONU à Genève et New York.

La Suisse assumera également de la présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en 2026. Comme le Conseil de sécurité, son mandat est axé sur la paix et la sécurité, avec toutefois une orientation régionale. La Suisse pourra ainsi tenir compte du principe de subsidiarité au sein de l'OSCE. Cette subsidiarité est l'un des principes directeurs de l'action multilatérale qui figurera dans la prochaine stratégie *Multilatéralisme et État hôte*. Il convient également d'accorder une attention particulière à la nécessité de réformer le Conseil de sécurité dans les années à venir. D'une manière générale, la stratégie, qui tiendra compte de l'expérience acquise en siégeant au Conseil de sécurité, définira le cadre de la poursuite de l'engagement de la Suisse en faveur d'un multilatéralisme ciblé.

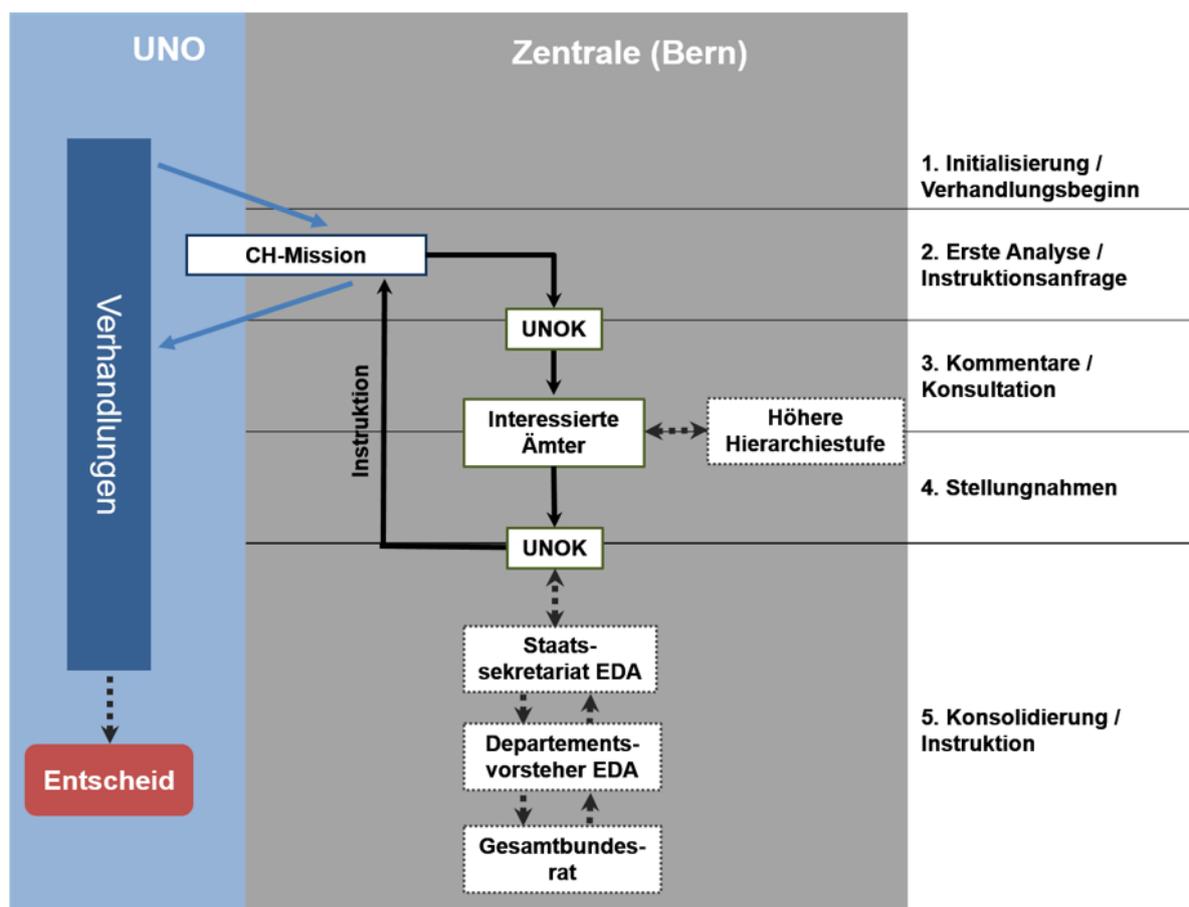
Avec ce premier mandat au Conseil de sécurité, la Suisse a désormais siégé dans tous les organes principaux de l'ONU, et ce un peu plus de 20 ans après son adhésion. En ce qui concerne l'avenir, l'expérience acquise au cours des deux dernières années montre que la Suisse est en mesure d'assumer un mandat aussi exigeant, d'en bénéficier et d'en faire bénéficier le monde.

9. Annexes

Annexe 1:

Coordination des prises de décisions pour le Conseil de sécurité de l'ONU

Lors de sa séance du 10 novembre 2021, le Conseil fédéral a fixé les modalités applicables à la coordination des prises de décisions durant le mandat de la Suisse au Conseil de sécurité de l'ONU. Il a été décidé de ne pas créer de nouveaux organes, mais d'utiliser les mécanismes de consultation et de décision qui ont déjà fait leurs preuves. Dans l'administration fédérale, ces dispositifs sont déjà utilisés pour des interventions et des votes au sein des organes principaux de l'ONU, notamment à l'Assemblée générale et au Conseil des droits de l'homme.



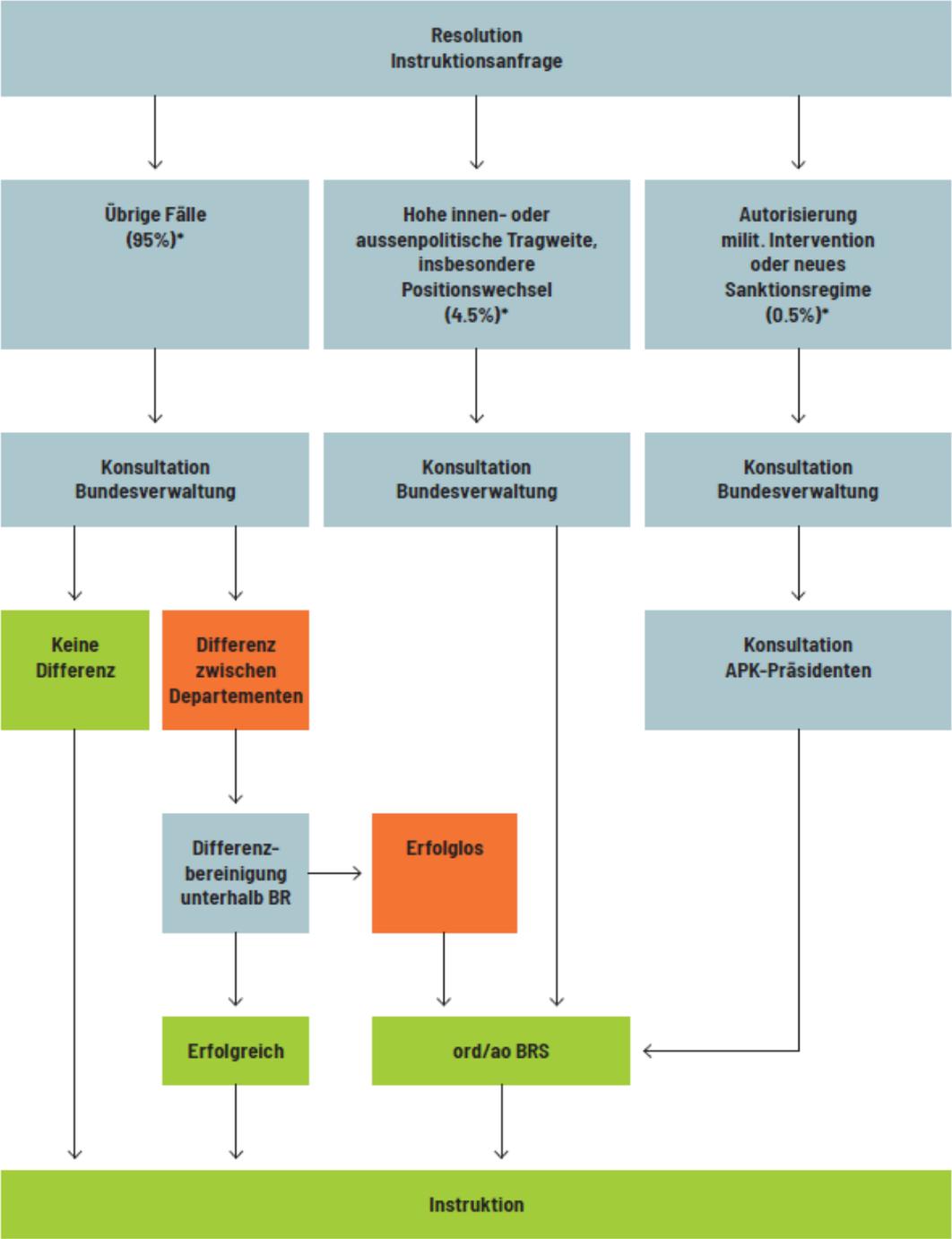
Graphique: Processus décisionnel standard pour l'élaboration des positions à l'AG, à l'ECOSOC, au Conseil des droits de l'homme et au Conseil de sécurité.

La prise de décisions relève du Conseil fédéral dans les dossiers importants d'un point de vue politique. C'est notamment le cas lorsqu'une décision est d'une grande portée en matière de politique intérieure ou de politique extérieure (p. ex. la reconnaissance d'une revendication territoriale contestée au niveau international) ou lorsque le Conseil de sécurité adopte un nouveau régime de sanctions ou autorise une intervention militaire. Dans ces derniers cas de figure, les présidents des CPE sont également consultés. En cas de divergences entre les départements impliqués, il incombe au Conseil fédéral de trancher. Les délais de traitement des affaires dont s'occupe le Conseil de sécurité sont parfois très courts. Le DFAE informe donc les départements à temps des dossiers importants qui se profilent.

Les mécanismes de coordination et de décision seront testés à l'automne 2022. Dès trois mois avant le début de son mandat, la Suisse pourra en effet participer à toutes les réunions du 2/2 Conseil de sécurité avec le statut d'observateur. Durant son mandat, le Parlement, les médias et le public seront régulièrement informés des activités de la Suisse au Conseil de sécurité. Le

Conseil de sécurité adopte chaque année entre 50 et 70 résolutions. La majorité d'entre elles portent sur des dossiers pour lesquels la Suisse peut s'appuyer sur des positions établies (p. ex. concernant l'accès de l'aide humanitaire aux zones de conflit) ou qui sont récurrents (p. ex. la prolongation d'opérations de paix de l'ONU ou d'un régime de sanctions).

Einsatz im UNO-Sicherheitsrat: Koordination der Beschlussfassungen



* Geschätzter Richtwert

Annexe 2 :

Implication du Parlement pendant le mandat de la Suisse au Conseil de sécurité de l'ONU

Les États élus au Conseil de sécurité de l'ONU doivent remplir des exigences élevées pour exercer leur mandat avec la crédibilité requise. L'obtention par la Suisse d'un siège pour les années 2023 et 2024 représentait un objectif important de la législature et de la stratégie de politique extérieure 2020-2023. Le Conseil fédéral a salué l'intérêt du Parlement pour ce projet. Dans le cadre de la répartition des compétences en matière de politique étrangère, il s'est montré prêt à garantir l'implication du Parlement également pendant le mandat que la Suisse exercera au Conseil de sécurité de l'ONU.

En septembre 2020, le Conseil fédéral a esquissé dans son rapport intitulé « Siège de la Suisse au Conseil de sécurité de l'ONU. Implication du Parlement » les options envisageables pour associer le Parlement à l'exercice du mandat de la Suisse. Les Commissions de politique extérieure (CPE) ont terminé leurs délibérations à ce sujet en 2021 et le chef du DFAE leur a confirmé par écrit la mise en œuvre des modalités d'implication souhaitées.

1. Rapports oraux : Les CPE sont informées à chacune de leurs réunions des derniers développements au sein du Conseil de sécurité ainsi que du rôle joué par la Suisse.
2. Rapports écrits : Un rapport annuel aux CPE une vue d'ensemble des initiatives lancées par la Suisse au sein du Conseil de sécurité ainsi que des travaux en cours et des discussions à venir. De plus, des notes peuvent être ponctuellement envoyées avec les informations qui n'auraient pas été transmises lors des réunions faute de temps.
3. Avant le début du mandat de la Suisse au Conseil de sécurité, des positions de principe essentielles concernant des contextes nationaux ou régionaux importants (p. ex. la Syrie ou la Libye) et des points thématiques inscrits à l'agenda du Conseil de sécurité (p. ex. la sécurité climatique) ont été transmis au CPE.
4. Consultation des CPE au sujet des priorités poursuivies par la Suisse au Conseil de sécurité : le 25 mai 2022, le Conseil fédéral a proposé quatre priorités thématiques pour le mandat de la Suisse, à savoir 1. construire une paix durable, 2. protéger la population civile, et 3. renforcer l'efficacité et 4. agir pour la sécurité climatique. Ces priorités ont été consultées avec les CPE durant l'été 2022.
5. Consultation des présidents des CPE lors de la prise de décisions de principe en matière de politique extérieure, notamment lors de la mise sur pied d'un nouveau régime de sanctions ou de l'approbation d'interventions militaires.
6. Participation à l'organisation d'un éventuel voyage d'information des CPE à New York.

Annexe 3 :

Priorités de la Suisse au Conseil de sécurité de l'ONU pour la période 2023-2024



1. Contexte

L'ordre du jour du Conseil de sécurité de l'ONU (CSNU) est en grande partie prédéfini. Il se compose à 80% de discussions spécifiques à un pays ou à une région et à 20% de thèmes transversaux. Les priorités thématiques concernent donc en premier lieu ces dernières. A l'instar d'autres pays, le Conseil fédéral n'a volontairement pas choisi de priorités géographiques. Il faut souligner qu'il est impossible de prévoir l'évolution de la situation dans les différents contextes en 2023 et 2024. La définition de priorités ne signifie pas que la Suisse laisse d'autres sujets de côté. Conformément à sa stratégie de politique étrangère 2020-2023, notre pays vise un engagement crédible au sein du CSNU - et ce sur l'ensemble de l'agenda, notamment dans les affaires quotidiennes relatives aux différents contextes géographiques. Les priorités suisses intègrent également les droits de l'homme ainsi que le lien étroit entre ces derniers et la paix et la sécurité, tel que souligné dans des lignes directrices sur les droits de l'homme édictées pour la période 2021-24. Dans ce sens, la Suisse s'engage au sein du CSNU de manière générale pour renforcer la coopération et le flux d'informations avec les institutions et les mécanismes des Nations unies en matière de droits de l'homme à Genève. L'accent est mis sur le Conseil des droits de l'homme, principal organe de l'ONU compétent en la matière et qui est doté d'un mandat explicite.

2. Quatre priorités pour le CSNU

Priorité 1 : Construire une paix durable (*Building sustainable peace*)

Le nombre de conflits armés est à son niveau le plus haut. La prévention des conflits est donc une préoccupation majeure des Nations unies. Le CSNU doit également jouer son rôle dans la prévention de l'éclatement, de la poursuite ou de la reprise des conflits. Il convient à cet égard : (i) de s'attaquer aux causes des conflits (notamment l'absence d'État de droit et de participation politique, aux violations des droits de l'homme, au lien avec la dégradation de l'environnement et au changement climatique) ; (ii) d'aider les parties au conflit à mettre fin aux hostilités et (iii) de prévenir la reprise des violences par des mesures de réconciliation. Par ailleurs, la prévention des conflits est moins coûteuse que la résolution des conflits par des moyens militaires. Le respect des droits de l'homme et en particulier la protection des minorités ainsi que la participation équitable des femmes dans les processus de paix (agenda "Femmes, paix et sécurité") sont essentiels à cet égard. La Suisse affiche des résultats remarquables en matière de promotion de la paix et de prévention des conflits et s'engage en faveur de la résolution de ces derniers ("Accountability"). Elle est en outre appréciée en tant que médiatrice crédible et neutre. De plus, elle possède une expertise importante en matière de maintien de la paix, de contrôle des armements et de désarmement. Sa crédibilité est reconnue dans le monde entier.

Priorité 2 : Protéger la population civile (*Protecting civilians*)

La Suisse s'engage traditionnellement pour un plus grand respect et un renforcement du droit international humanitaire. Ces valeurs vont de pair avec sa longue expérience dans l'aide humanitaire ainsi que son engagement pour la protection des populations civiles dans les conflits. La sécurité alimentaire est un élément central de cet engagement. Moins la population civile est protégée, plus la recherche de solutions politiques est difficile. Les droits de l'homme et les droits des minorités sont également indispensables, tout comme l'est la protection des réfugiés dans les régions en conflit. La protection de la population civile est un impératif humanitaire. La Suisse possède une grande expertise dans ce domaine, en s'engageant par exemple pour la garantie de l'accès humanitaire, pour des exceptions humanitaires en cas de sanctions ou encore pour la collecte de preuves en cas de violations. En outre, elle milite depuis longtemps en faveur de l'État de droit et soutient les travaux de la Cour pénale internationale. La longue tradition humanitaire de la Suisse est reconnue dans le monde entier. Le siège du CICR et les Conventions de Genève contribuent à garantir la visibilité de la Genève internationale.

Priorité 3 : Renforcer l'efficacité (*Enhancing effectiveness*)

Il est dans l'intérêt de la communauté internationale et de la Suisse que le CSNU soit le plus efficace possible et bénéficie d'un large soutien. C'est pourquoi la Suisse s'engage déjà depuis une quinzaine d'années pour plus de transparence, de responsabilité et d'implication des non-membres dans le travail du CSNU. L'initiative intitulée "Méthodes de travail du CSNU" traite notamment de la manière dont le Conseil gère ses affaires (processus, culture du débat, répartition du travail, collaboration avec d'autres organes et acteurs, etc.) Elle influence ainsi la formation et les procédures de décision du CSNU et constitue un contrepoids à la suprématie conférée aux membres permanents par leur droit de veto. Dans l'esprit de la mise en œuvre de la motion Marty (2009), la Suisse s'engage également en faveur d'un ancrage institutionnel plus fort de l'*ombudsperson* dans le système de sanctions de l'ONU. De meilleures garanties procédurales permettent de renforcer l'efficacité des sanctions prononcées par le Conseil de sécurité et par conséquent sa crédibilité. Il est essentiel de préserver autant que possible la coopération multilatérale et la capacité d'action de l'ONU ainsi que du CSNU. L'engagement en faveur de l'amélioration des méthodes de travail contribue à remplir ces objectifs. Les efforts de réforme ont valu à la Suisse une grande reconnaissance internationale ces dernières années. Elle poursuit ce travail lors de son mandat au sein du CSNU.

Priorité 4 : Agir pour la sécurité climatique (*Addressing climate security*)

Le changement climatique est sans doute considéré comme le plus grand défi auquel l'humanité est confrontée. Le lien entre le changement climatique et la sécurité humaine est une question qui sera amenée à gagner en importance à mesure que les conséquences du changement climatique s'aggraveront. Le CSNU aborde régulièrement ce lien dans le cadre de débats ouverts et lors de discussions sur des contextes nationaux, et ce même si certains de ses membres permanents s'opposent à la reconnaissance de la compétence du CSNU en la matière. « Climat et sécurité » est un sujet d'actualité qui suscite l'intérêt tant au niveau national qu'international. Le traitement de ce thème est possible notamment lorsqu'il concerne des situations de conflit concrètes au niveau géographique. Sur ce sujet également, La Suisse possède une expertise précieuse qu'elle partage au sein du CSNU.

Annexe 4 :

Participation des membres du Conseil fédéral aux réunions du Conseil de sécurité

<i>Date</i>		<i>Thème de la réunion</i>
12 Jan. 2023	CF Ignazio Cassis	État de droit
24 Fév. 2023	CF Ignazio Cassis	Deuxième anniversaire de l'agression russe contre l'Ukraine
7 Mars 2023	PC Alain Berset	« Femmes, paix et sécurité »
28 Mars 2023	PC Alain Berset	Lutte contre le terrorisme
3 Mai 2023	CF Ignazio Cassis (Direction)	Paix durable
4 Mai 2023	CF Ignazio Cassis (Direction)	Coopération ONU - OSCE
23 Mai 2023	PC Alain Berset (Direction)	Protection de la population civile
25 Mai 2023	CF Viola Amherd (Direction)	Paix et sécurité en Afrique
30 Mai 2023	CF Ignazio Cassis (Direction)	Ukraine (Zaporijia)
20 Sept. 2023	CF Alain Berset	Ukraine
23 Jan. 2024	CF Ignazio Cassis	Situation au Proche-Orient
23 Fév. 2024	CF Ignazio Cassis	Deuxième anniversaire de l'agression russe contre l'Ukraine
12 Mars 2024	PC Viola Amherd (Direction)	« Femmes, paix et sécurité » (réunion informelle)
16 Juillet 2024	CF Ignazio Cassis	Maintien de la paix et de la sécurité internationales
24 Sept. 2024	CF Ignazio Cassis	Ukraine
25 Sept. 2024	CF Viola Amherd	Leadership pour la paix
22 Oct. 2024	CF Ignazio Cassis (Direction)	Conséquences des développements scientifiques pour la paix et la sécurité
24 Oct. 2024	PC Viola Amherd (Direction)	« Femmes, paix et sécurité »
29 Oct. 2024	CF Ignazio Cassis (Direction)	Situation au Proche-Orient
18 Nov. 2024	CF Ignazio Cassis	Ukraine
18 Nov. 2024	CF Ignazio Cassis	Vote sur une résolution concernant le Soudan
18 Nov. 2024	CF Ignazio Cassis	Situation au Proche-Orient

Annexe 5 :

Interventions parlementaires et objets en rapport avec le Conseil de sécurité de l'ONU (2023/2024)

Numéro d'objet	Type d'objet	Déposé par	Etat	Titre de l'objet
23.1012	Question	Prezioso Batou Stefania	Liquidé	Aide humanitaire. Une action urgente requise pour le nord de la Syrie
23.3063	Motion	Estermann Yvette	Liquidé	Dévoiler les résultats de l'enquête sur les gazoducs Nord Stream
23.3083	Motion	Minder Thomas	Liquidé	Organisations humanitaires discriminées. Suspendre l'aide au développement
23.3182	Motion	Rechsteiner Thomas	Liquidé	Ukraine. Davantage œuvrer pour la paix
23.3229	Interpellation	Würth Benedikt	Liquidé	Guerre en Ukraine. Rôle de la Suisse
23.3256	Interpellation	Atici Mustafa	Liquidé	Séismes en Turquie et en Syrie. Pour une aide à la reconstruction sensible au conflit
23.3322	Motion	Molina Fabian	Liquidé	Pour une paix juste et durable entre le Sahara occidental et le Maroc
23.3428	Interpellation	Sommaruga Carlo	Liquidé	Occupation illégale de la Palestine. Violences des colons israéliens en Cisjordanie. La Suisse agit-elle pour qu'Israël respecte ses obligations de puissance occupante ?
23.3591	Motion	Fischer Roland	Liquidé	Le droit de la neutralité a besoin d'une mise à jour
23.3637	Interpellation	Chiesa Marco	Liquidé	Pas d'encouragement du terrorisme

23.4205	Interpellation	Imboden Natalie	Liquidé	Que fait la Suisse pour lutter contre la souffrance des yézidis et des yézidies dans le contexte du génocide perpétré par l'État islamique ?
23.4313	Postulat		Transmis au Conseil fédéral	Examiner la possibilité de sanctionner le Hamas
23.4442	Interpellation	Walder Nicolas	L'avis relatif à l'intervention est disponible	Guerre au Soudan. La Suisse doit envisager une aide d'urgence d'au moins 100 millions de francs pour faire face à cette crise majeure
23.4533	Interpellation	Burgherr Thomas	L'avis relatif à l'intervention est disponible	Position de la Suisse concernant Israël dans le cadre de l'ONU
23.7008	Heure des questions	Friedl Claudia	Liquidé	Tremblement de terre tragique. Ne pas oublier le nord de la Syrie
23.7058	Heure des questions	Fivaz Fabien	Liquidé	Conseil de sécurité des Nations Unies : réforme du droit de veto
23.7161	Heure des questions	Crottaz Brigitte	Liquidé	Comment la Suisse peut-elle, grâce à son siège au Conseil de sécurité de l'ONU, faire en sorte que l'Azerbaïdjan lève le blocus du corridor de Latchine ?
23.7272	Heure des questions	Imboden Natalie	Liquidé	Myanmar. Agir au sein du Conseil de sécurité pour inscrire le kérosène sur la liste des biens sous sanctions
23.7317	Heure des questions	Tuena Mauro	Liquidé	Vote de la Suisse concernant l'enquête sur le dynamitage du gazoduc Nord Stream au Conseil de sécurité de l'ONU
23.7522	Heure des questions	Fehlmann Rielle Laurence	Liquidé	Stop au nettoyage ethnique contre les Arméniens du Haut-Karabakh/Artsakh

23.7702	Heure des questions	Molina Fabian	Liquidé	Guerre du Haut-Karabakh. Que fait le Conseil fédéral pour établir la paix et protéger la population civile ?
23.7759	Heure des questions	Crottaz Brigitte	Liquidé	Que peut faire la Suisse au sein du conseil de sécurité de l'ONU pour condamner l'agression de l'Azerbaïdjan et apporter rapidement du soutien à la population du Haut-Karabakh ?
24.009	Objet du Conseil fédéral		Liquidé	Rapport de politique extérieure 2023
24.3095	Interpellation	Walder Nicolas	Liquidé	Gaza. Le Conseil fédéral doit appeler à un cessez-le-feu immédiat, au respect inconditionnel du droit international humanitaire et exiger la libération immédiate des otages
24.3097	Motion	Walder Nicolas	Liquidé	La Suisse doit reprendre les sanctions de ses partenaires européens à l'encontre des colons israéliens accusés de violences graves contre des civils palestiniens
24.3197	Interpellation	Pahud Yvan	Liquidé	Dysfonctionnements et surveillance des organisations internationales et des ONG financées par la Confédération et les cantons
24.328	Initiative déposée par un canton	Genève	Attribué à la commission compétente	Pour une reconnaissance de l'Etat de la Palestine par la Suisse
24.3408	Interpellation	Grüter Franz	Liquidé	Violations des droits de l'homme et persécution de l'Eglise orthodoxe ukrainienne en Ukraine. Position et mesures du Conseil fédéral

24.3410	Interpellation	Page Pierre-André	L'avis relatif à l'intervention est disponible	La Suisse prend-elle des mesures de prévention du déploiement d'armes nucléaires dans l'espace ?
24.3435	Interpellation	Walder Nicolas	Discussion reportée	La Suisse doit intégrer la coalition internationale pour le retour des enfants ukrainiens déportés illégalement par la Russie
24.3695	Interpellation	Schlatter Marionna	Renvoyé	La Suisse ne devrait-elle pas avoir une stratégie de défense adaptée au changement climatique, comme tous les pays de l'UE ?
24.3777	Interpellation	Molina Fabian	Liquidé	L'Autriche et le TIAN
24.3876	Interpellation	Sommaruga Carlo	Liquidé	Conflit Arménie-Azerbaïdjan. Pour une position de la Suisse servant effectivement la paix
24.7205	Heure des questions	Farinelli Alex	Liquidé	Haut-Karabakh. Destruction du patrimoine culturel arménien par l'Azerbaïdjan
24.7225	Heure des questions	Friedl Claudia	Liquidé	Catastrophe humanitaire au Soudan. Engagement de la Suisse
24.7304	Heure des questions	Porchet Léonore	Liquidé	Impunité d'Israël : que fait la Suisse ?
24.7469	Heure des questions	Arslan Sibel	Liquidé	Crise humanitaire au Soudan (1)
24.7682	Heure des questions	Badertscher Christine	Liquidé	Élections présidentielles au Venezuela. Qu'en pense le Conseil fédéral ?
24.7864	Heure des questions	Walder Nicolas	Liquidé	Complicité de génocide à Gaza – Le CF minimise-t-il sciemment le risque pour la Suisse ?

Annexe 6 :

Dialogue structuré avec la société civile et le monde académique : liste des organisations participantes

Environ 40 organisations ont été invitées à participer aux dialogues structurés avec la société civile et le monde scientifique. Parmi elles, une vingtaine ont participé régulièrement. Les 27 organisations suivantes ont participé à au moins un dialogue structuré :

	Organisation	Siège
1	Amnesty International	Zurich
2	CBM Christoffel Blindenmission	Thalwil
3	cinfo	Bienne
4	Democracy Without Borders	Zoug
5	ETH Zürich Center for Security Studies	Zurich
6	EPFL Lausanne	Lausanne
7	Fondation eduki	Genève
8	Fondation Hirondelle	Lausanne
9	foraus	Berne
10	Gesellschaft zur Förderung der grenzüberschreitenden Zusammenarbeit (GFGZ)	Neuhausen am Rheinfall
11	Société pour les peuples menacés (SPM)	Berne
12	Association Suisse-UNO (GSUN)	Berne
13	Helvetas	Zurich
14	HEKS	Zurich
15	humanrights.ch	Berne
16	Medicus Mundi	Bâle
17	Association suisse de politique étrangère	Berne
18	Stiftung Zukunftsrat	Cudrefin
19	Croix Rouge Suisse	Berne
20	Schweizerischer Friedensrat SFR	Zurich
21	Swiss Diplomats Network Zurich	Zurich
22	Swisspeace	Bâle
23	Swiss Youth Reps	Berne
24	Université de Genève	Genève
25	United Nations Youth Association (UNYA)	Berne
26	Women in International Security (WIIS)	Berne
27	WILPF Women's International League for Peace and Freedom Schweiz	Zurich

Annexe 7 :

Échange avec des acteurs de la société civile et du monde académique à New York en préparation et/ou lors du mandat de la Suisse au Conseil de sécurité

Projets et partenariats en préparation de la participation de la Suisse au Conseil de sécurité de l'ONU et lors du mandat :

	Organisation	Siège
1	AMANI Africa	Addis Abeba, Ethiopie
2	Care International	Genève, Suisse
3	Center for Civilians in Conflicts (CIVIC)	Washington, USA
4	Clingendael - Netherlands Institute of International Relations	Wassenaar, Pays-Bas
5	Concern Worldwide	Dublin, Irlande
6	Geneva Centre for Security Sector Governance (DCAF)	Genève, Suisse
7	DiPLO Foundation	Genève, Suisse
8	ETHZ CSS Center for Security Studies	Zurich, Suisse
9	EPFL Lausanne	Lausanne, Suisse
10	Geneva Centre for Security Policy (GCSP)	Genève, Suisse
11	Geneva Graduate Institute	Genève, Suisse
12	Geneva Science and Diplomacy Anticipator (GESDA)	Genève, Suisse
13	Geneva International Centre for Humanitarian Demining (GICHD)	Genève, Suisse
14	Harvard Law School Program on International Law and Armed Conflict (HLS PILAC)	New Haven, USA
15	Insecurity Insight	Genève, Suisse
16	International Crisis Group (ICG)	New York, USA
17	International Peace Institute (IPI)	New York, USA
18	International Peace Support Training Center (IPSTC)	Nairobi, Kenya
19	International Rescue Committee	New York, USA
20	Kofi Annan International Peacekeeping Training Center (KAIPTC)	Accra, Ghana
21	NGO Working Group on Protection of Civilians	New York, USA
22	NGO Working Group for the Security Council	New York, USA
23	NGO Working Group for Women, Peace and Security	New York, USA
24	Norwegian Institute of International Affairs (NUPI)	Oslo, Norvège
25	Security Council Report (SCR)	New York, USA
26	Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI)	Stockholm, Suède
27	Stimson Center	Washington, USA
28	World Federation of UN Associations (WFUNA)	New York, USA
29	World Vision International	Uxbridge, Royaume-Uni

Rencontre de la délégation suisse avec le [Groupe de travail des ONG pour le Conseil de sécurité](#), un groupe d'environ 35 organisations qui s'intéressent particulièrement aux travaux du Conseil de sécurité.

Membres :

	Organisation	Sitz
1	Action Against Hunger ACF	New York, USA
2	ACT Alliance	Genève, Suisse
3	Amnesty International	Londres, Royaume-Uni
4	Bahá'í International Community to the UN	New York, USA
5	CARE International	Genève, Suisse
6	Caritas Internationalis	Rome, Italie
7	Center for Civilians in Conflict	Washington, USA
8	ChildFund Alliance	New York, USA
9	Crisis Action	New York, USA
10	Franciscans International	New York, USA
11	Friedrich-Ebert-Stiftung (FES)	Bonn, Allemagne
12	Global Centre for the Responsibility to Protect	Genève, Suisse
13	Human Rights Watch	New York USA
14	Jacob Blaustein Institute for the Advancement of Human Rights	New York, USA
15	Lawyers Committee on Nuclear Policy	New York, USA
16	Legal Action Worldwide	Genève, Suisse
17	Lutheran Office for World Community, (ELCA)	New York, USA
18	Médecins Sans Frontières	Genève, Suisse
19	Mennonite Central Committee (MCC)	Akron, USA
20	NGO Committee on Disarmament, Peace & Security	New York, USA
21	NGO Working Group on Women, Peace and Security	New York, USA
22	Nonviolent Peaceforce	Genève, Suisse
23	Norwegian Refugee Council USA (NRC)	Washington, USA
24	Outright International	New York, USA
25	Oxfam International	Nairobi, Kenya
26	Pax Christi International	Bruxelles, Belgique
27	Plan International	Woking, Royaume-Uni
28	Presbyterian Church	Louisville, USA
29	Quaker United Nations Office	New York, USA
30	Save the Children	Londres, Royaume-Uni
31	Security Council Report	New York, USA
32	The Network for Religious and Traditional Peacemakers	New York, USA
33	United Women in Faith	New York, USA
34	Watchlist on Children and Armed Conflict	New York, USA
35	World Council of Churches	Genève, Suisse

Annexe 8 :

Intervenants de la société civile et du monde académique durant la présidence suisse du Conseil de sécurité en mai 2023 et octobre 2024

1	Ms. Al-Eryani Yasmeen	Co-Executive Director for Knowledge Production, Sana'a Center for Strategic Studies
2	Mr. Awad Amin	President of the Foundation Council of the Geneva Centre for Security Sector Governance
3	Ms. Aveline Morgane	Middle East Regional Program Director, Norwegian Refugee Council
4	Ms. Bloch Jocelyne	Professor at the Neuroscience Research Centre (Faculty of Biology and Medicine, University of Lausanne)
5	Ms. Bugaighis Hala	Member, Libyan Women and Peace and Security Advisory Group
6	Ms. Chigwenya Cynthia	Youth Ambassador for Peace for Southern Africa
7	Mr. Courtine Grégoire	Professor at the Centre for Neuroprosthetics and Brain Mind Institute (EPFL, the Swiss Federal Institute of Technology in Lausanne)
8	Ms. Diouf Aïssatou	Enda Energy, Coordinator of the Climate Action Network for West and Central Africa
9	Ms. Ducéna Rosy Auguste	Programme Manager, National Human Rights Defence Network
10	Ms. Elman Ilwad	The Elman Peace and Human Rights Centre
11	Ms. Eltigani Hanaa	Assistant Secretary-General, Youth Citizens Observers Network
12	Ms. Ibrahim Abir Haj	Syrian woman peacebuilder
13	Ms. Hary Tania	Executive Director of Gisha
14	Ms. Jarbawi Su'ad	Regional Vice-President for the Middle East and North Africa, International Rescue Committee
15	Ms. Jumaan Najat	Professor and board member of the Jumaan Trading and Investment Company
16	Ms. Kyabu Ntambwe Sarah	Executive Director, Change Your World
17	Ms. Latif Khanim	Founder and Director of Asuda for Combating Violence Against Women
18	Ms. Mounkaïla Aïchatou	President of the Network of Women-led Organizations of the Lake Chad Basin
19	Ms. Nu Wai Wai	Founder and Executive Director, Women's Peace Network
20	Ms. Olonisakin Funmi	Vice-President and Professor of Security, Leadership and Development at King's College London
21	Ms. Owuor Justice Effie	Global Alliance of Regional Women Mediator Networks
22	Ms. Quintero García Beatriz Helena	Co-founder, Red Nacional de Mujeres
23	Ms. Tadesse Bitania	Program Director, Amani Africa